



DECISION DU PRESIDENT DELEGATION DU COMITE SYNDICAL

N°DC-2025-088

Objet :

**Marché de travaux suite à la
D.U.P sur les captages d'eau
potable de Ambierle**

**Lot n°1 - travaux de génie civil
et hydraulique
Avec le groupement SAUR /
SADE**

**Lot n°2 - Abattage d'arbres,
plantation et réalisation de
clôtures
Avec la société VERDE SENS**

LE PRESIDENT,

Vu l'arrêté interpréfectoral n°117 du 29 décembre 2023 relatif à l'adhésion de la Communauté d'agglomération Loire Forez, des communautés de communes des Vals d'Aix et d'Isable, du Pays d'Urfé et de Marcigny au syndicat mixte « Roannaise de l'eau » ;

Vu les articles L.2123-1 et R.2124-2 du Code de la commande publique relatifs aux marchés passés en procédure adaptée ;

Vu la délibération n°2025-027 du comité syndical du 19 mars 2025 donnant délégation de pouvoir au Président pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, la conclusion, l'exécution et le règlement des marchés publics et des accords-cadres dont le montant est inférieur aux seuils européens de procédure formalisée, quels que soit l'objet, la nature ou le mode de passation lorsque les crédits nécessaires sont inscrits au budget

Considérant qu'une consultation a été organisée le 21 février 2025 en procédure adaptée ouverte pour les travaux suite à la DUP des captages d'eau potable sur la commune de Ambierle ;

Considérant qu'à la date de remise des offres, le 4 avril 2025, 5 offres ont été déposées dans les délais ;

Considérant qu'à l'issue de l'analyse des offres et pondérations des critères de choix, la Commission d'examen des marchés en date du 6 mai 2025 a donné son avis sur l'attribution du marché ;

En conséquence, Monsieur le Président

DECIDE

1°) d'approuver le marché de travaux suite à la D.U.P des captages d'eau potable de Ambierle, aux vues des offres proposées basées sur les Décomptes de Prix Global et Forfaitaire, avec :

N° Lot	Intitulé	Attributaire	Montant HT
1	Travaux de génie civil et hydraulique	Groupement SAUR / SADE	421 918.68 € HT
2	Abattage d'arbres, plantation et réalisation de clôtures	SERVE SENS	57 970.00 € HT

2°) de signer les marchés correspondants aux différents lots ;

3°) de dire que les dépenses seront réglées sur les crédits ouverts au budget concerné.

Roanne, le 15 mai 2025

Le Président,

Daniel FRECHET